

RESPONSABLE D'ELEVAGE PISCICOLE H/F

Autres dénominations : Responsable de site, Chef de site

Filières liées : **Aquaculture**

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/responsable-d-elevage-piscicole-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Diriger, décider, encadrer, manager

Organiser, préparer, coordonner, planifier

Produire, fabriquer

Animaux

Le responsable d'élevage piscicole réalise la gestion technique de l'élevage :

- Il est chargé de la gestion de l'eau (approvisionnement, qualité, débit...).
- Il gère l'aliment (établissement des rations, stock, commande fournisseurs...).
- Il assure la gestion des bassins.
- Il programme les travaux d'élevage (tri, transfert des poissons, vaccinations, traitements sanitaires, nettoyage des bassins...).
- Il prépare les moyens de production (matériaux, matériels...).
- Il est amené à participer aux travaux d'élevage (tris, manipulations, reproduction, vaccination...).

Le responsable d'élevage piscicole supervise les travaux d'élevage et encadre le personnel :

- Il met en place une méthode de travail pour la conduite de l'élevage et y fait adhérer les agents piscicoles.
- Il organise les travaux d'élevage.
- Il manage le personnel (organisation du travail, planification du temps de travail, des congés, animation de l'équipe, évaluation du travail, développement des compétences...).
- Il veille à la réalisation des travaux d'élevage (contenu du travail, atteinte des objectifs, traçabilité...).
- Il suit le grossissement des poissons et leur bien-être.
- Il est attentif au respect des règles relatives à la sécurité alimentaire et environnementale.
- Il établit et examine les résultats technico-économiques qu'il reporte à la direction.
- Il analyse avec les agents, les résultats techniques.

Le responsable d'élevage piscicole peut être amené à être en relation avec les clients et à effectuer des livraisons.

Conditions d'exercice

Le responsable d'élevage piscicole exerce dans des piscicultures alimentées en eau douce, ou dans des fermes aquacoles basées soit en mer (cages marines installées en pleine eau), soit à terre (bassins alimentés en eau de mer).

Encadrant les agents piscicoles, ou les responsables d'élevage adjoints, il exerce sa mission sous l'autorité du dirigeant. Son travail se réalise sur le terrain et dans un bureau. L'élevage nécessitant d'être supervisé en continu (jour et nuit), le responsable d'élevage piscicole assure des astreintes.

Compétences et qualités

Techniquement et économiquement, le responsable d'élevage maîtrise l'ensemble des activités liées à la conduite de l'élevage. Il dispose d'une solide connaissance du poisson, accompagnée d'un sens aigu de l'observation. Il doit être capable de s'adapter à la demande du marché.

Il dispose d'une grande capacité d'anticipation et de réaction aux incidents d'élevage. Il maîtrise l'outil informatique.

Pour la pisciculture en pleine mer, il possède le permis de conduire des bateaux à moteur, et est qualifié en plongée sous marine.

Perspectives d'évolutions

Le responsable d'élevage piscicole avec des compétences avérées dans son domaine, peut se voir confier des responsabilités supplémentaires (par exemple : supervision de plusieurs sites, encadrement de démarches qualité...).

Avec une formation et des compétences complémentaires dans le domaine de la vente, voire de la distribution, le responsable d'élevage peut se positionner sur des fonctions de technico-commercial dans des structures d'approvisionnement des sites piscicoles (matériel, aliment...), ou des métiers tels que mareyeurs, poissonniers.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME n° A1404 du Pôle emploi - www.pole-emploi.fr

Contact : le Comité Interprofessionnel des produits de l'Aquaculture – CIPA www.lapisciculture.com

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com